



ASSOCIATION SPORTIVE du GOLF de SAINTE MAXIME

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège : Avenue Célestin Montcocol 83120- Sainte Maxime
Adresser courrier : 6, rue Victor Gélu 83120 Sainte-Maxime

NOUVEAUX ARRIVANTS – DROITS ET DEVOIRS

Membres actifs AS

- **les droits et avantages**
 - o faire bénéficier ses invités d'une réduction de 30% sur le tarif du green fee
 - tarif green fee au 22/07/2018 = Voir barème golf (entre 65 et 75 € selon saison)
 - cette condition dérogatoire ne concerne pas la voiturette
 - o tarif ½ voiturette au 22/07/2018 = 17€
 - o le paiement de l'abonnement annuel inclus la cotisation AS
 - o participer et voter aux AG et AGE
 - o élire les membres du bureau de l'AS
 - o élire les membres de la commission Sportive
 - à l'exception du Président de la Commission Sportive qui est de droit le vice-Président de l'AS
 - l'élection concerne donc 6 membres de la Commission Sportive
 - o tarif réduit pour les droits de jeu dans nos compétitions
 - o possibilité de participer à toutes compétitions fédérales et amicales en équipe
 - o l'assurance complémentaire par l'AS
- **les devoirs et obligations**
 - o payer son abonnement annuel au golf de Sainte Maxime (qui comprend le montant de l'adhésion AS)
 - le non-paiement de l'abonnement annuel entraîne, après mise en demeure, la perte du D1
 - ce D1 déchu est alors remis à disposition de BG-golf de Sainte Maxime qui peut le mettre en vente pour récupérer le non-paiement de l'abonnement
 - o au niveau de BG
 - reverser à l'AS selon le barème en vigueur le montant de la cotisation AS



ASSOCIATION SPORTIVE du GOLF de SAINTE MAXIME

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège : Avenue Célestin Montcocol 83120- Sainte Maxime
Adresser courrier : 6, rue Victor Gélu 83120 Sainte-Maxime

Membres associés AS

- **les droits et avantages**
 - bénéficier de 2 invitations 'sous réserve d'accompagner la personne invitée)
 - assister aux AG et AGE, sans droit de vote
 - élire les membres de la commission Sportive
 - à l'exception du Président de la Commission Sportive qui est de droit le vice-Président de l'AS
 - l'élection concerne donc 6 membres de la Commission Sportive
 - tarif réduit pour les droits de jeu dans nos compétitions
 - possibilité de participer à toutes compétitions fédérales et amicales en équipe
 - l'assurance complémentaire par l'AS

- **les devoirs et obligations**
 - payer son abonnement annuel au golf de Sainte Maxime
 - payer son adhésion AS
 - au niveau de BG
 - reverser à l'AS selon le barème en vigueur le montant de la cotisation AS